

Les descentes à ski

1. La piste de ski

La piste de ski est une voie ouverte au public en vue d'y descendre à ski, laquelle est aménagée, balisée, damée, entretenue, contrôlée et mise à l'abri des dangers de la montagne par celui qui a l'obligation d'en assurer la sécurité.

2. L'itinéraire à ski

L'itinéraire à ski est une voie ouverte au public en vue d'y descendre à ski, laquelle est balisée et protégée contre les dangers de la montagne par celui qui a l'obligation d'en assurer la sécurité, mais qui n'est en revanche ni damée, ni contrôlée.

3. Les chemins skiabiles

Les chemins skiabiles sont des chemins ouverts et aménagés pour le ski. Ils constituent une partie d'une descente à ski, ou relient entre elles des descentes à ski.

4. Le domaine skiable non contrôlé (y compris les "pistes" sauvages et les variantes)

Tout ce qui n'est pas mis à disposition en tant que descente à ski balisée constitue le domaine skiable non contrôlé.

Sont des "pistes" sauvages et des variantes les voies ouvertes d'une manière générale au public, que les usagers des descentes à ski eux-mêmes ont formés dans un champ de ski non contrôlé. Elle ne sont ni balisées, ni damées, ni contrôlées, ni protégées contre les dangers de la montagne par le responsable de la sécurité.

On parle de "piste" sauvage lorsqu'une descente qui s'est formée spontanément se présente comme une piste après avoir été intensément utilisée, tandis que l'on parle plutôt d'une variante lorsqu'il s'agit de traces isolées. Cela est valable surtout dans la haute neige lorsque chacun fait sa propre trace du haut en bas de toute une pente. On parle alors de ski hors pistes.